



Lettre d'information

n°3



Le SAGE Couesnon

schéma d'aménagement et de gestion des eaux

sommaire

Editorial

Actualités

Le Couesnon au cœur de notre territoire

- La qualité de l'eau : Bon état pour 2015 ?

Actualités des sous bassins versants

Témoignage

- Patrick Larivière - Natura 2000 : la baie du Mont-Saint-Michel et ses richesses naturelles

Questions/Réponses

- Retrouvez toutes les réponses sur www.sage-couesnon.fr

Rappel réglementaire

- La continuité écologique

A venir



Editorial

L'eau, un bien rare ?

L'arrêté sécheresse, déclenché cet été nous a rappelé que nos prélèvements d'eau, pris essentiellement dans les cours d'eau, peuvent avoir des répercussions importantes sur la vie aquatique, notamment piscicole. Outre le fait de ne plus garantir un débit convenable pour la circulation des poissons, le faible volume d'eau ne peut diluer suffisamment les pollutions. Il est donc important que chacun se montre raisonnable dans ces moments critiques en diminuant au maximum sa consommation d'eau.



Cette troisième lettre est l'occasion de vous présenter sommairement les différents problèmes de pollution des eaux que l'on rencontre sur notre bassin versant et je vous invite à consulter notre site internet pour en savoir plus (www.sage-couesnon.fr).

Vous découvrirez également les richesses de la baie du Mont-Saint-Michel avec Patrick Larivière, président de Natura 2000 et vice président de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Couesnon.

Enfin, les travaux de la CLE se sont poursuivis au cours de ces derniers mois avec l'objectif de terminer l'année sur nos choix stratégiques pour aboutir à une meilleure qualité des eaux et un bon état de nos rivières.

Marcel ROUSSEL

Président de la CLE du SAGE Couesnon
Maire de Billé

Actualités

→ **SAGE et Nitrates : quel objectif pour 2012 ?**

La Commission Locale de l'eau du SAGE Couesnon étudie en ce moment plusieurs scénarios pour répondre à ses grands enjeux.

Concernant les nitrates, les scénarios correspondent à 3 objectifs d'ambition différents : atteindre 50, 40 ou 25 mg/l de concentration en nitrates sur l'ensemble des cours d'eau du bassin versant. Ceci implique des efforts modérés (respect de la réglementation actuelle) à très importants (changement de mode de production) pour les agriculteurs.

Rendez-vous début 2011 pour connaître le scénario retenu par la CLE.

→ **L'avis de la CLE sur l'usine rennaise de Mézières-sur-Couesnon**

L'avis de la CLE a été sollicité sur le projet de reconstruction de l'usine de production d'eau potable de Mézières-sur-Couesnon qui alimente l'agglomération rennaise.



© Ville de Rennes

Le projet de la nouvelle usine de Mézières-sur-Couesnon

La CLE a surtout demandé à ce que soient satisfaits en priorité les besoins locaux en eau potable (priorité au fonctionnement des usines de Montours et d'Antrain par rapport à celui de Mézières).

Les prélèvements en augmentation dans le Couesnon (s'élevant au total avec les Drains, à 9 millions sur les 13 millions prélevés dans le bassin) devront également ne pas compromettre la vie piscicole.

Toutes les remarques seront prises en compte par les services de l'Etat instructeurs du dossier.



Le Couesnon, au coeur de notre territoire

La qualité de l'eau : bon état pour 2015 ?

Nitrates, phosphores, matières organiques, pesticides ... autant de substances que l'on aimerait rencontrer moins souvent dans nos cours d'eau français. Le bassin versant du Couesnon n'échappe malheureusement pas à la règle.



© FX Duponcheel / Association « Le Bassin du Couesnon »
Le Couesnon en aval de Pontorson

→ Prise de conscience européenne

En votant la DCE (Directive Cadre européenne sur l'Eau) en 2000, l'Europe a fait de la lutte contre les pollutions des cours d'eau un enjeu prioritaire pour le 21ème siècle. Cette directive impose aux états membres l'atteinte du bon état écologique et chimique des eaux dès 2015. Aussi, la loi française sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) de 2006 est venue compléter la réglementation en réaffirmant l'importance d'une gestion concertée et équilibrée de la ressource en eau et en renforçant la portée juridique des SAGE pour les rendre plus opérationnels.

→ Des pollutions ...

Les nitrates, rejetés en excès provoquent des déséquilibres dans le fonctionnement des milieux aquatiques. La norme fixée par l'Europe est de 50 mg/l. Sur le bassin versant, elle est encore dépassée sur l'amont du Couesnon, de la Minette et de la Loisançe et sur la totalité de la Tamoute, du Tronçon et de la Guerge. Ils proviennent essentiellement des engrais apportés aux cultures. Même si l'équilibre entre besoins des plantes et apports est la règle à respecter par les agriculteurs, des efforts restent encore à faire dans ce sens.

Les phosphores, qui peuvent provenir quant à eux des engrais agricoles, mais aussi des eaux usées des industriels et des particuliers, sont également présents dans la plupart des rivières du bassin versant, au-delà de la norme européenne qu'il faut impérativement respecter. L'excès de phosphore est cependant moins problématique sur notre bassin. En effet, le développement d'algues (et in fine de toxines), principale conséquence de l'excès de phosphore, est plus couramment rencontré sur les retenues d'eau, or les prélèvements d'eau potable sur le bassin ont essentiellement lieu dans les rivières.

Les matières organiques dont les sources sont multiples et les mécanismes de transport vers les cours d'eau encore mal connus, posent des problèmes notamment pour le traitement de l'eau potable.

Les pesticides retrouvés en plus fortes concentrations sont les herbicides sélectifs du maïs mais également le glyphosate (matière active du célèbre « round-up ») utilisé aussi bien par des agriculteurs que par des collectivités et des jardiniers particuliers comme désherbant total. Sur le bassin versant du Couesnon, l'objectif est de respecter dans les eaux brutes, la norme « eau potable ».

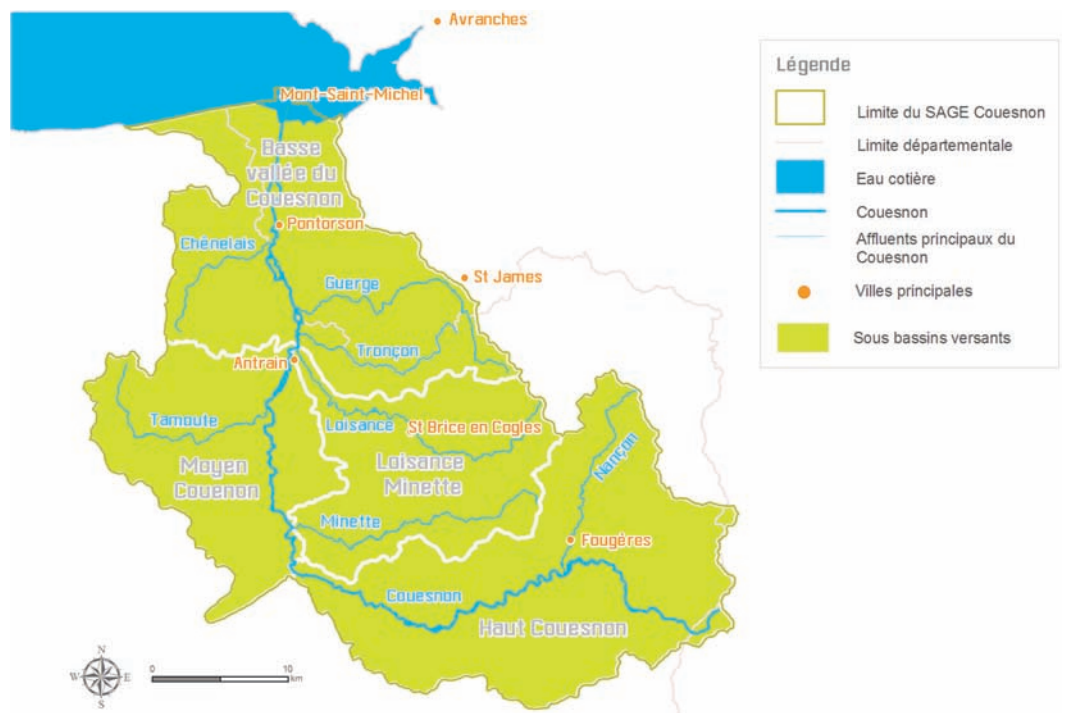
Le suivi d'autres polluants comme les résidus de médicaments (qui se retrouvent dans le milieu naturel car non filtrés par les stations d'épuration) ou les hydrocarbures est encore récent. Ils seront à prendre en compte dans un avenir proche.

→ ... qu'il faut éliminer !

Lutter contre toutes ces pollutions est donc une priorité en Bretagne depuis quelques années déjà. Suite aux problèmes rencontrés sur certaines prises d'eau potable situées sur le bassin du Couesnon (la station de Quincampoix située sur les échelles, un affluent de la Loisançe et la station de Mézières-sur-Couesnon située sur le Couesnon), des opérations de lutte contre ces pollutions ont été mises en place dès la fin des années 90 sur les bassins versants de la Loisançe Minette et du Haut Couesnon (promotion du désherbage mécanique et des contrats individuels de bonnes pratiques environnementales auprès des agriculteurs, chartes communales de désherbage sans pesticide, sensibilisation du grand public ...)

Toujours en place aujourd'hui, ces luttes ont montrées leur efficacité sur le plus part des prises d'eau, mais ne sont pas encore suffisantes pour répondre aux recommandations européennes. Ces opérations devront également être mises en place sur les sous bassins versants de la basse vallée du Couesnon (Tamoute) et du moyen Couesnon (Guerge et Tronçon).

Il appartient donc aux membres de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Couesnon de définir aujourd'hui les grandes orientations stratégiques de lutte contre les pollutions qui devront entrer en vigueur dès 2012 pour apporter une réponse à l'obligation de bon état des eaux en 2015.



→ La chronique des sous-bassins versants

Le bassin versant du Couesnon, est divisé en quatre sous-bassins versants qui font l'objet de

Sous-bassin versant Haut-Couesnon

→ Valoriser les produits du territoire

Valoriser au mieux ses produits, c'est le rêve de tout agriculteur. Offrir aux élèves des repas de qualité au meilleur prix, c'est le rêve de tout responsable de cantine scolaire. Et si ces deux rêves ne faisaient qu'un ?

En avril dernier, le SMPBR et le SMPBC ont invité les maires à visiter la cantine scolaire du collège Jeanne d'Arc à St Brice en Cogles. Les élèves y dégustent des repas cuisinés, entre autre, à partir de produits biologiques. Ailleurs, comme dans les cantines de Fougères, les produits ne sont pas forcément "bio", mais



© N. Lucas / SMPBR
Cantine du collège Jeanne d'Arc

proviennent dès que possible d'agriculteurs du territoire. Une façon de valoriser le travail de ces exploitants et de maintenir une agriculture locale, respectueuse des produits et de l'environnement.

La vente directe de produits (bio ou non) touche aujourd'hui des consommateurs avertis alors que la proximité de la Ville de Fougères permettrait son développement auprès d'un public plus urbain.

Avec l'objectif affiché dans le Grenelle de l'environnement d'imposer 20% de produits bio dans les cantines en 2012, les communes sont à la recherche de nouvelles filières d'approvisionnement ; et il est dommage que des produits provenant de milliers de kilomètres soient choisis, faute d'approvisionnement local suffisant...

Syndicat Mixte de Production du Bassin Rennais (02 23 62 11 75)
Syndicat Mixte de Production du Bassin du Couesnon

→ Breizh Bocage : Début des travaux



© Laëtitia Félicité / Syndicat du Haut-Couesnon

Un paysage de bocage

Pour permettre de contacter un maximum d'agriculteurs et propriétaires intéressés par des plantations, le syndicat du haut Couesnon a recruté temporairement Laëtitia Félicité.

La période des visites de terrain touche à sa fin et celle des travaux débutera en octobre avec la préparation des sols et la construction des talus. Les plantations s'étaleront de novembre à mars 2011.

Hormis quelques projets encore en cours d'élaboration, un premier bilan peut être fait pour cette première année d'action. Plus d'une vingtaine de kilomètres de haies bocagères (14 km en création et

6km en regarni de haies existantes) et environ 6 ha de bosquets vont être plantés cet hiver dont près de 2 km sur talus.

Ces projets sont portés par une cinquantaine de bénéficiaires en grande majorité agriculteurs (plus de 90% des projets) sur les 6 communes prioritaires.

Lors de la construction des projets avec les agriculteurs, la problématique de l'entretien du bocage s'est révélée récurrente. Pour répondre à ce besoin, nous travaillons à l'organisation de journées de démonstration et de formation pour cet hiver. La connaissance des essences et de leur spécificité en terme d'entretien, les méthodes de taille et les différents outils en seront les thématiques fortes.

Syndicat intercommunal du Haut-Couesnon (02 23 51 00 14)

Sous-bassin versant Moyen-Couesnon

→ La planification des travaux en bonne voie !

L'étude préalable au premier Contrat Territorial « Milieux Aquatiques » (CTMA, anciennement dénommé CRE) devrait être finalisée en fin d'année 2010.

Les travaux, localisés sur le Couesnon, la Tamoute, le Laurier, la vallée d'Hervé ou encore l'Aleron pourront alors démarrer dès 2011. Ils auront comme objectifs principaux de restaurer le lit (diversification des écoulements) les berges et la ripisylve des cours d'eau mais aussi d'assurer la libre circulation des sédiments et des poissons.



© FX Duponcheel / Association « Le Bassin du Couesnon »

L'ancien moulin de Romazy sur le Couesnon

Les moulins de l'Angle, de Quincampoix et de la Mondrais, visés par le grenelle de l'environnement, seront parmi les ouvrages à aménager en priorité. En effet, ce sont des ouvrages qui font vraiment obstacle à la continuité écologique. L'idéal serait l'effacement complet des moulins en accord avec les propriétaires comme l'avait été celui de Romazy. Cependant des aménagements (passe à poissons, mini-seuils par enrochement ...) peuvent être envisagés si les propriétaires ne souhaitent pas les démanteler à l'image de ceux réalisés au moulin de Brais sur le Couesnon.



© FX Duponcheel / Association « Le Bassin du Couesnon »

La passe à poissons et à canoë du moulin de Brais

Syndicat intercommunal du Moyen Couesnon (02 99 98 37 24)

→ La chronique des sous-bassins versants

multiples programmes et actions en faveur de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

Sous-bassin versant Loisance-Minette



→ Le Coglais teste le binage !

« Grenelle de l'environnement, SDAGE, eau potable, contexte économique, ... sont les nouveaux enjeux imposés aux agriculteurs.

Pour relever ces défis, l'INTERCUMA du Coglais, soutenu par la Syndicat des Eaux du Coglais et la Chambre d'Agriculture, a fait l'acquisition l'année dernière, d'une bineuse équipée de palpeurs et d'une caméra de guidage permettant d'accroître son efficacité.



© Nicolas Douillard / Syndicat des eaux du Coglais

La bineuse en action

Elle a ainsi permis de proposer à ses adhérents et aux autres agriculteurs un outil permettant de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires, mais pas seulement. Le binage a également un effet bénéfique sur la structure du sol qui limite le ruissellement et la bineuse

dispose d'un semoir pour réaliser des semis sous couvert de maïs limitant ainsi les fuites d'azote hivernales après récolte du maïs.

Après une première année d'utilisation positive avec plus de 190 hectares binés, les acteurs locaux ont souhaité continuer de soutenir les agriculteurs pour garantir la réussite du désherbage à l'aide de la bineuse.

Syndicat intercommunal des Eaux du Pays du Coglais (02 99 97 84 50)

→ Le Contrat Restauration Entretien en action !

Le programme d'actions du CRE s'échelonnait de 2011 à 2015 pour un montant global de 729 362 €. Les actions, validées par la Commission Locale de l'Eau du SAGE Couesnon le 17 juin 2010, ont été sélectionnées en fonction des enjeux prioritaires sur la Loisance Minette notamment la continuité écologique pour la libre circulation des poissons et des sédiments. Les élus du Syndicat Loisance Minette n'ont pas voulu participer au financement des clôtures empêchant l'abreuvement direct au cours d'eau du bétail et veulent même une évolution réglementaire (arrêté préfectoral) l'interdisant.

Syndicat Intercommunal de la Loisance Minette (02 99 18 59 55)

→ Les cours d'eau et zones humides cartographiés

Cet inventaire sera soumis pour approbation à la Commission Locale de l'Eau du 30 septembre 2010 après une consultation du public (cartes en mairies pendant l'été et réunions début septembre). Cet inventaire sera ensuite communiqué à chaque conseil municipal.

Syndicat Intercommunal de la Loisance Minette (02 99 18 59 55)

Sous-bassin versant Basse-Vallée du Couesnon



→ Le syndicat s'agrandit !

Amorcé en 2007, l'élargissement du syndicat intercommunal de la basse vallée du Couesnon est dorénavant achevé. 34 communes adhèrent désormais au syndicat qui a pour principale compétence la reconquête de la qualité de l'eau et la préservation des milieux aquatiques.



→ Les travaux de restauration des rivières commenceront dès 2011

Dans le cadre du Contrat Territorial « Milieux Aquatiques » (CTMA), l'année 2009 a permis de diagnostiquer de nombreuses altérations sur les cours d'eau du sous bassin.

Des travaux seront entrepris pour la renaturation du milieu (lit, berge et ripisylve des cours d'eau) pendant 5 ans à partir de 2011 notamment sur la Guerge et les affluents du Tronçon.

Les travaux concerneront également l'aménagement, voir l'effacement complet, des différents obstacles (moulins, seuils ...) qui compromettent la continuité écologique (libre circulation des poissons et des sédiments).

Un entretien de la ripisylve le long du Couesnon en aval de Pontorson est également programmé pour atténuer l'impact du nouveau barrage de Beauvoir.

Syndicat Intercommunal de la Basse Vallée du Couesnon

➔ À la rencontre du bassin versant

Témoignage

Patrick Larivière

➔ **Natura 2000 : la baie du Mont-Saint-Michel et ses richesses naturelles**

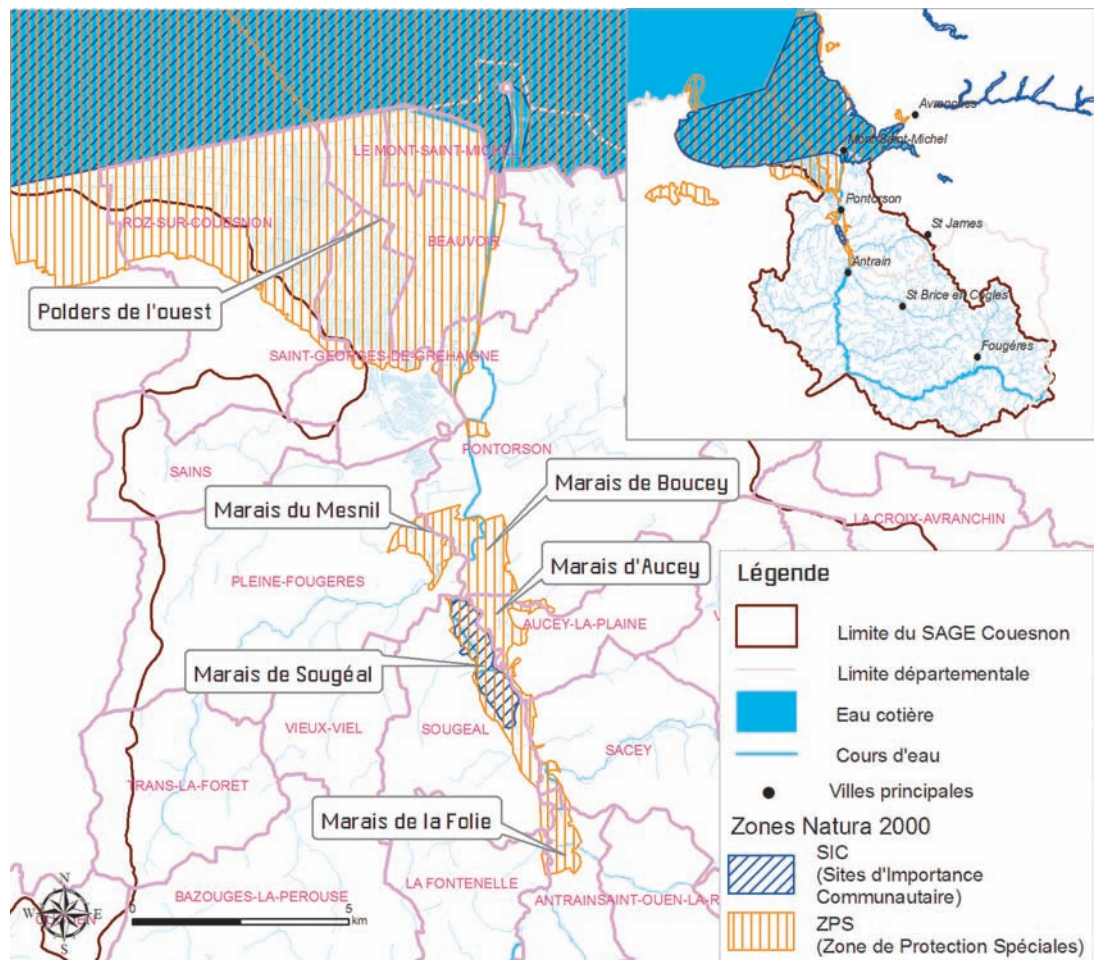


© S. Leroy / « Le Bassin du Couesnon »
P. Larivière, Président de Natura 2000 de la Baie du MSM

La baie du Mont Saint Michel : une histoire millénaire, un patrimoine architectural exceptionnel, ses plans étendues de mer, d'eau douce et de végétation mêlées... Mais sait-on que dans ce décor paisible, se cachent des richesses naturelles rares et variées, nées des bouleversements géologiques incessants depuis l'âge glaciaire- alternant accrétions et érosions de terre, de sable et de sédiments-, de la rencontre entre les eaux continentales et les eaux maritimes, perturbées ou enrichies par les activités humaines ?

Le Document d'objectifs (ou DocOb) Natura 2000, présidé par Patrick Larivière s'attache à mettre en valeur et préserver la richesse des habitats et des espèces reconnues d'intérêt communautaire * : zones humides des marais, cordons coquilliers, falaises littorales Champeaux, marais salés, récifs d'Hermelles, bois alluviaux, massifs dunaires et laisses de mer ... abritant Fluteau nageant, Obione pédonculée Puccinellie, Salicorne, Gravelots à collier interrompu, Tadorne de belon mais aussi Grands dauphins et Phoques veaux-marins qui se nourrissent, séjournent ou se reproduisent sur les 250 km² d'estran que couvre la baie.

Un dense travail de concertation a été mené par le Conservatoire du littoral : « de 2006 à 2009, nous avons réuni avec Mickaël Mary, animateur du programme et le soutien de la communauté scientifique, près de 260 fois les acteurs de la baie, agriculteurs, conchyliculteurs, professionnels du tourisme et des loisirs maritimes, pêcheurs, chasseurs, afin de les sensibiliser aux richesses du territoire qu'ils partagent et de faire prendre conscience à chacun des efforts à mener pour limiter l'impact cumulé de leurs activités et préserver la biodiversité » rapporte Patrick Larivière.



© A. Bellanger / Communauté de communes de la Baie du Mont-Saint-Michel
Marais de Sougéal

« Les nombreuses études menées en baie indiquent qu'elle est encore dans un état de qualité relativement satisfaisant ; toutefois, certains phénomènes doivent être pris en considération, insiste-t-il comme le développement exponentiel des crépidules, espèce envahissante, qui en plus de peser sur le rendement des huîtres plates, menace le récif des Hermelles, la prolifération du Chiendent qui prend le pas sur les autres espaces remarquables des marais salés (Puccinellie, Obione), l'envasement de certaines parties de la baie dont il faudrait analyser les causes (travaux de Rétablissement du Caractère Maritime du Mont Saint Michel

ou déplacements de bouchots...?) ».

Le DocOb, document qui fixe 13 orientations majeures et le programme d'action Natura 2000 pour les années à venir a été signé en novembre 2009 ; Basé sur le volontariat, des contrats seront prochainement proposés aux gestionnaires agriculteurs ou non de terrain inclus dans le périmètre Natura 2000, et pourront donner lieu à une aide à l'investissement ou à indemnisation pluriannuelle. Les propriétaires souscripteurs d'un contrat ou de la charte Natura 2000 sur 5 ans pourront par ailleurs bénéficier de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Sur le bassin versant du Couesnon, sont particulièrement concernés les marais de Sougéal, du Mesnil, de la folie et d'Aucey Boucey, mais aussi les prés salés où pâturent les moutons ayant reçu récemment le label AOC « agneau pré-salé » et les polders.

*Habitats naturels ou espèces devant être préservés à l'échelle européenne.



À la rencontre du bassin versant

Septembre 2010

Rappel réglementaire

La continuité écologique

Encore renforcée dernièrement par le grenelle de l'environnement, la libre circulation des poissons (notamment des grands migrateurs) et des sédiments dans les cours d'eau est un enjeu important pour la vie piscicole.



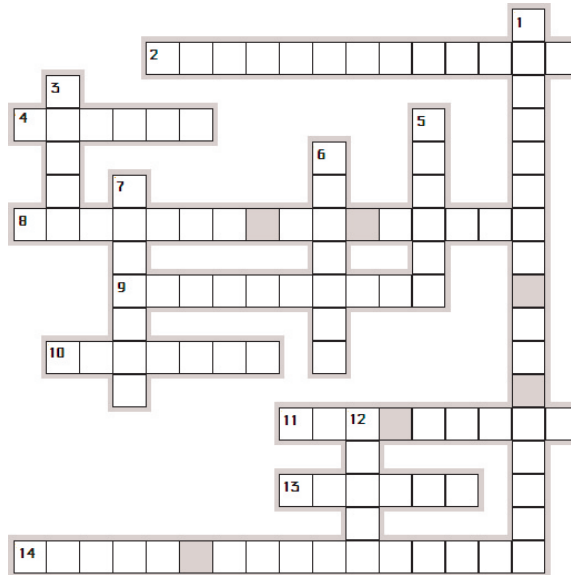
© FX Duponcheel / Association Le Bassin du Couesnon
Passes à poissons et à canoës au moulin de Guémain

De nombreux aménagements de passes à poissons mais aussi à canoës ont déjà été réalisés ces dernières années sur certains ouvrages situés notamment sur le Couesnon.

Mais ceci n'est pas suffisant et ce sont aujourd'hui 18 ouvrages (situés sur le Couesnon, le Chênélais, la Loisanche, la Minette et le Tronçon) qui vont faire l'objet de négociation avec leurs propriétaires pour les aménager de façon à diminuer au maximum leurs impacts sur la continuité écologique.

Questions/Réponses

Mots croisés



Horizontal

- 2 Je vais orienter la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin du Couesnon
- 4 Je suis un secteur où l'on cultive des légumes en grande quantité
- 8 Je suis une plante envahissante qui colonise notamment les bords de cours d'eau
- 9 Je suis un herbicide qui pollue les cours d'eau
- 10 Je suis le nid des poissons
- 11 Je suis un lieu dit où l'on prélève de l'eau potable sur la Loisanche
- 13 Je suis un poisson amphihalin
- 14 J'organise la pêche sur le sous-bassin versant du Haut Couesnon

Vertical

- 1 Je suis une usine de production d'eau potable qui alimente notamment la ville de Fougères
- 3 On m'élève en baie du Mont-Saint-Michel
- 5 Je suis composé d'arbres et délimite les parcelles
- 6 Je suis maire depuis 45 ans et je préside la Commission Locale l'Eau du SAGE Couesnon
- 7 J'abrite l'un des plus grands marais remarquables de Bretagne
- 12 Je suis un arbre qui aime les milieux humides

→ Les réponses sur www.sage-couesnon.fr

A venir

→ La caravane main verte

La caravane pédagogique itinérante du REEPF continue de sillonner le territoire et vient vous présenter les différentes façons de jardiner au naturel.

Plus d'info : Familles Actives : 02 99 94 45 22
Le calendrier sur www.sage-couesnon.fr

→ CTMA : Début des travaux sur les rivières

Les 4 syndicats de bassin versant vont entamer les travaux programmés dans le cadre des Contrats Territoriaux « Milieux aquatiques » (CTMA, anciennement dénommé CRE : Contrat Restauration Entretien).



Établissement public du ministre chargé du développement durable



Syndicat des eaux du pays du Coglais



SI de la Basse Vallée du Couesnon

SI du Moyen Couesnon

Association "Le Bassin du Couesnon"

Correspondant : M. le président

www.sage-couesnon.fr

Siège social : Fougères Communauté
Parc d'activités de l'Aumallerie 35133 La Selle-en-Luitré
téléphone : 09.71.42.34.92 / télécopieur : 02.99.99.22.51

courriel : cellule.animation@sage-couesnon.fr